

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIEGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 14 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

HANOVRE.

Hanovre, le 20 février. — S. M. le roi a fait aujourd'hui l'ouverture de l'assemblée générale des états. Voici le discours qu'il a prononcé :

« Sérénissime, nobles, vénérables, chers et fidèles !
 « A ma grande satisfaction, le moment est enfin arrivé où je vois réunis autour de mon trône les vénérables états du royaume.

« Lorsque je résolus de déclarer, par une patente du 1er novembre 1837, que la force obligatoire de la loi fondamentale de l'état était éteinte, plusieurs tentèrent de faire croire que mon intention était de régner arbitrairement sur les sujets que la Providence divine m'a confiés.

« De tout temps j'ai eu en haine le pouvoir arbitraire ! Je ne veux gouverner mon peuple chéri que suivant les lois et le droit !

« Pour vous donner, mes vénérables états, une preuve éclatante de la franchise de mes intentions, on soumettra à vos délibérations le projet d'une nouvelle constitution pour mon royaume, et ce projet repose sur les principes qui ont si long-temps fait le bonheur des peuples de l'Allemagne.

« Je m'adresse à l'espoir certain que mes vœux coïncideront complètement avec les vôtres quant aux points essentiels de la constitution.

« Outre le document de la constitution, on soumettra encore à votre activité quelques autres projets de loi importants.

« Je déclare ouverte l'assemblée des états.

Du 21 février. Immédiatement après l'ouverture des états, la première chambre, dans sa séance d'hier, a procédé au choix des candidats à la présidence ; ont été choisis Messieurs l'échanson supérieur et maître des postes général héréditaire, comte d'empire de Platen Hallermund, chambellan comte d'Innheim et Kuyphausen et directeur provincial de Wense. S. M. le roi a nommé parmi ces candidats, M. le comte de Platen Hallermund président de la 1re. chambre et aujourd'hui celui-ci a prêté serment en cette qualité.

Dans sa première séance d'aujourd'hui, la seconde chambre a présenté pour candidats à la présidence, MM. le conseiller judiciaire Jacobi, docteur en droit, Lang et conseiller du gouvernement Heinichen. (G. de Hanovre)

ALLEMAGNE. — FRANCFORT, 23 FÉVRIER.

On écrit de Vienne, 15 février :

La famille impériale a assisté, le 12 de ce mois, au service funèbre qui a eu lieu à l'église de la cour, en mémoire du décès de l'empereur François. Pendant cette solennité religieuse, l'entourage de S. M. a été tout à coup saisi d'une grande frayeur à la suite d'une attaque violente dont l'empereur a été frappé. Au commencement on était inquiet pour la vie de S. M., mais la crise désirée survint peu d'instant après, et nous avons l'espoir de revoir bientôt en bonne santé notre empereur si généralement aimé.

FRANCE. — PARIS, LE 25 FÉVRIER.

Mme. la duchesse Alexandre de Wurtemberg et son époux sont attendus à Paris, dans les premiers jours du mois de mai. LL. AA. RR. seront logés à l'Élysée Bourbon, et séjourneront dans cette capitale jusqu'après l'époque des couches de la princesse.

FEUILLETON.

CARNAVAL.

Adieu la chair ! le carême arrive, le temps de la pénitence est proche, jouissez-vous pendant qu'il est temps encore. Mangez, buvez, soyez fous aujourd'hui, demain vous entrerez dans l'abstinence et dans le jeûne. Adieu la chair !

Mais le carnaval remonte bien plus haut que le christianisme ; chaque peuple de l'antiquité a eu ses temps de licence à heure fixe ; à Rome, on avait les saturnales, ce temps d'une fugitive égalité, qui rendait l'esclave égal au maître ; l'esclave prenait les habits du maître, il prenait sa place à table, il commandait, il était obéi, pouvoir d'un jour, qui lui faisait paraître l'esclavage plus dur le jour suivant.

On peut donc regarder le carnaval proprement dit, comme une précaution du législateur qui, en relâchant quelque peu l'ordre habituel de chaque jour, savait bien qu'il rendrait par cela même la loi plus aimable, et d'une exécution plus facile. C'est surtout dans les pays du Nord que le carnaval est une institution utile. Quand l'hiver est venu, quand le froid tombe, quand la neige couvre la terre de son manteau sans tâche, quand toute la nature est triste et morte, attendons que le printemps la réveille, et lui rende son souvenir et ses fleurs, alors les hommes sont saisis malgré eux par la tristesse de l'hiver. La vie est suspendue, la joie est engourdie par le froid, les tendres sentimens, l'espérance aux pieds légers, le franc rire, la vie heureuse, tout s'arrête ; tout cela même serait perdu, si la coutume des peuples et la tolérance des lois religieuses et humaines, ne venaient au secours de la pauvre humanité engourdie par l'hiver.

— Nous apprenons que le banquet que se proposent d'offrir à M. Jacq. Laffitte les électeurs du 2me. arrondissement est définitivement organisé.

— Un des organes de la presse dont l'opinion est favorable à la réduction de l'intérêt de la dette, vient de publier un nouveau plan de conversion. On dit qu'il est dû à M. Rodrigues, auteur de la proposition de l'emprunt national.

Le minimum de la réduction réclamée par M. Gouin est de 1/2 p. c. ; mais il veut qu'on laisse au ministère la faculté de consentir une augmentation de capital d'autant plus forte que l'abaissement de l'intérêt sera plus considérable.

Partant de cette donnée, M. Rodrigues propose de constituer plusieurs natures de fonds et d'émettre suivant le goût du public :

1° Du 4 1/2 p. c. au pair, non remboursable pendant dix ans ; 2° du 4 p. c. à 9/4, non remboursable pendant vingt ans, soit 4 1/4 ; 3° du 3 1/2 à 85, non remboursable, pendant vingt ans, soit 4 1/8 ; 4° du 3 p. c. à 75, non remboursable pendant vingt cinq ans, soit 4 p. c.

Il serait ouvert pendant deux mois deux registres destinés à recevoir, l'un les demandes de conversion des porteurs de rentes 5 pour cent, l'autre les souscriptions de tous les capitalistes.

Les premiers feraient le dépôt de leurs titres ; les seconds donneraient une garantie égale au 20me. de leurs souscriptions.

Huit jours après ce délai de deux mois, le ministre des finances déclarerait si la conversion peut avoir lieu. Dans ce cas, les détenteurs de rentes 5 p. c. auraient la préférence, et les rentes 4 1/2 p. c., 3 1/2 et 3 p. c. qui n'auraient pas été distribuées, seraient partagées au marc le franc entre les autres souscripteurs.

Les rentes 5 p. c. pour lesquelles il n'y aurait pas eu de demande de conversion, seraient remboursées à 100 fr.

Mais si les souscriptions ou les demandes de conversion ne s'étaient pas élevées à un chiffre égal à la masse du 5 p. c., force serait au gouvernement de renoncer à une conversion dont l'impossibilité serait alors constatée.

Voici ce que le *Journal des Débats* dit de ce projet :

« L'effet immédiat de ce projet serait de produire une dépréciation considérable dans la valeur de nos fonds. Les rentes 4 1/2 p. c., 4 p. c. et 3 p. c., se négocient aujourd'hui à des prix bien supérieurs à ceux auxquels il s'agirait d'en émettre de nouvelles, il y aurait dans cette différence une prime offerte aux spéculateurs pour jouer à la baisse de rente ; à l'aide des ventes à terme qui ont lieu à la bourse et qui sont d'autant plus fortes qu'elles se réalisent ordinairement à la fin de chaque mois par des différences, on ferait tomber rapidement les cours actuels au niveau des nouveaux cours d'émission. Dans ce cas qui est indiqué, qui est inévitable, la prime qu'on offre aux rentiers se trouvant dévorée, d'avance par la spéculation, avant même, peut être, que la souscription n'eût été ouverte.

Nous ne voulons pas nous appesantir sur les malheurs privés qui pourraient résulter de l'effroyable jeu excité par la prime qu'on aurait offerte aux rentiers et dont les spéculateurs jouiraient seuls.

Il appartient à la révolution de répudier l'héritage que lui a légué M. de Villèle. Il lui appartient de chercher dans le développement seul du travail, et non dans des combinaisons d'agiotage qu'affectionnait ce ministre de la restauration et qui n'ajoutent pas un centime à la richesse du

Plus l'hiver est rude, plus le carnaval est un besoin. L'entendez vous, le joyeux carnaval qui arrive au bruit des grelots, au son du tambourin, chancelant sous l'ivresse, couronné de fleurs, court vêtu, masqué, hardi, licencieux, osant tout, libertin charmant ? Voilà le roi, voilà le mentor, voilà le censeur, voilà le dieu de l'hiver ! A présent, la flamme du foyer, pétille plus joyeuse et plus brillante, le bouchon du vin de Champagne s'échappe et saute dans l'air avec un bruit harmonieux, les fourneaux des cuisines s'allument, la broche tourne, la table se dresse ; jeunes gens, vieillards, enfans, les femmes elles-mêmes et les plus belles, applaudissent aux apprêts du festin ; le carnaval est le printemps de l'hiver ; c'est le bon génie des frimas ; c'est lui qui tue le lièvre dans la campagne, qui engraisse le chapon de la Bresse, qui découvre la truffe parfumée du Périgord, qui distille la fève de Moka, qui prépare le thé si cher aux anglais ; c'est lui qui gaspille tant de robes de gaze, tant de frais rubans, tant de velours et tant de soie. Il aime la chanson joyeuse, il aime les concerts, il aime l'opéra ; mais ce qu'il aime surtout, c'est le bal, le bal éblouissant. Voyez, toute la salle est resplendissante ; le plafond éclate de mille feux ; l'orchestre, tout jeune et tout neuf, se prépare et s'excite. Voyez-vous dans ce bal la belle et folâtre jeunesse ! Et non seulement les belles robes s'agitent, non seulement les riches écharpes flottent, non seulement l'éclat des diamans se mêle à l'éclat des fleurs, non seulement la danse pousse tous les corps et toutes les âmes, mais encore, pour plus de liberté et d'abandon, les visages se couvrent d'un carton menteur. Il faut un masque à chaque visage, afin que sous le masque chacun ait le droit de tout dire, afin que sous le masque chacun ait le droit de tout entendre sans rougir. Ainsi le veut le roi de la fête, le carnaval.

pays, les moyens d'alléger les charges que notre passé nous a imposées.

— L'instruction continue avec activité dans l'affaire Leprestre Dubocage et autres, chez lesquels on a, dit-on, saisi plus de cent cinquante paquets de cartouches. Hier une perquisition, faite en vertu d'un nouveau mandat, au domicile du sieur Charle, marchand de vin, rue de Ganelle, a amené la découverte de plusieurs livres de poudre distribuée en petits paquets. Le sieur Charle a été mis en état d'arrestation.

— Les obsèques de M. Silvestre de Sacy ont eu lieu hier à l'église de Saint Sulpice et de là au cimetière du Père Lachaise. La perte de M. de Sacy est, depuis M. Cuvier, la plus grande pert. qu'ait faite le monde savant.

M. de Sacy était professeur au collège de France et à l'école des langues orientales, secrétaire perpétuel de l'académie des inscriptions et belles lettres, conservateur des manuscrits orientaux de la bibliothèque du roi, inspecteur de la typographie orientale de l'imprimerie royale, pair de France. Il trouva du temps pour s'acquitter de tous les devoirs que lui imposaient ces diverses fonctions, et il lui en restait encore pour être gai et aimable au sein de sa famille et de ses amis. Sa mort a frappé douloureusement le monde savant. Nous ne parlons en ce moment que de l'arrangement de ses affaires ; car, quant à son âme, tous ceux qui ont connu l'admirable et simple piété de M. de Sacy, savent qu'elle était toujours prête à paraître devant Dieu. L'institut, la chambre des pairs, l'université la littérature faisaient foule au convoi de cet illustre vieillard.

A la perte immense de M. Silvestre de Sacy, la bibliothèque du roi a joint en quelques heures, celle de M. Thévenin, peintre d'histoire et conservateur du département des estampes.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Quelques voyageurs arrivant de la Navarre rapportent que les troupes de la reine, commandées, dit-on, par le général Diego Léon, s'étant présentées le 16 au matin devant Estella, tous les habitans de cette ville se hâtèrent de l'évacuer malgré la présence de 16 bataillons carlistes. Prévenu de cette démonstration, Guergué accourut de Batulu, et arriva le lendemain sur les lieux, suivi de 8 bataillons.

Les carlistes ayant alors 24 bataillons rassemblés, les troupes de la reine reçurent l'ordre de se replier sur l'Ebre, et l'on ajouta que le général Espartero, qui se trouvait à Logrono, s'était rendu à Haro. Ces révolutions auraient eu lieu sans un coup de fusil tiré de part ni d'autre.

— Il résulte d'un relevé, publié par la *Gazette de Madrid* du 16, qu'il a été vendu, pendant le mois de janvier, 231 biens nationaux, évalués 5,177,114 réaux. Le prix de la vente a été de 10,390,306 réaux 33 maravedis. En ajoutant à ces chiffres ceux des ventes opérées dans les mois précédens, on obtient les totaux suivans : Biens vendus jusqu'à la fin de janvier 1838 : 6,997, évalués 258,165,502 réaux ; vendus 513,115,183.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 20 FÉVRIER.

La chambre des représentans ne s'est pas trouvée en nombre aujourd'hui, 47 membres seulement étaient présents. La séance a été renvoyée à demain midi.

L'origine des bals masqués remonte très haut dans notre histoire. D'abord les grands seigneurs se déguisaient entre eux ; ils étaient eux seuls les héros et les acteurs de leurs fêtes ; ce ne fut guères que sous le régent que la cour, à la faveur du masque, se mêla à la bourgeoisie. Les bals de l'Opéra servirent merveilleusement à cette étrange fusion. Dans les bals de l'opéra, la cour et la ville, Paris et Versailles, mêlés, confondus, pêle-mêle, se livraient dans toute la joie de leur cœur à tous les plaisirs de l'incognito.

Cela paraissait piquant au bourgeois, d'aller de pair avec le grand seigneur ; cela paraissait tout nouveau au grand seigneur de se faire tutoyer par le bourgeois. De son côté, le Régent donnait des bals masqués au Palais-Royal, auxquels arrivait le tiers-état. Ce fut dans un ces bals que l'abbé Dubois déguisa si bien son noble maître à coups de pieds imprudent ! on reconnut le régent tout de suite, on l'eut reconnu plus difficilement, si au rebours, il eût été entouré de respect.

La ville et la cour se livrèrent ainsi tant qu'elles purent, à cette fusion qui fut bientôt de la confusion. De bals masqués en bals masqués, il arriva un jour, que la bourgeoisie prit si bien l'habitude de tutoyer la noblesse, qu'elle finit par la tutoyer à visage découvert. Le stratagème de l'abbé Dubois parut si ingénieux, que de l'abbé Dubois il passa au peuple, qui se mit à déguiser ses maîtres à la façon de l'abbé. En un mot, ce qui avait été dans l'origine un simple bal masqué, finit par devenir une révolution. Mais ceci n'entre pas dans nos projets.

Ce qui rentretrait dans notre sujet, ce serait de faire l'histoire de tous les carnavaux ou carnivals de ce monde, l'histoire chronologique, systématique, histoire complète, obéissant ainsi à une folle manie de nos jours, par laquelle on veut donner autant d'importance à l'histoire de

